



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 18 février 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 235 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 26 Procurations : 3 Membres excusés : / Votants : 29 Pour : 29

Date convocation : 12/02/2021

Compte rendu affiché le : 24/02/2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Ana ROLDAN à Philippe RIGAL, Olivier CHAPRON à Malika BENSOUICI, Emeline ROLLAND à Vicky VALLIER.

Excusés : /

Secrétaire : Magali GRANDSIMON

N° DEL/2021-012

OBJET :

AMENAGEMENT

**CESSION AU DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE DE LA
PARCELLE CADASTREE SECTION
AH N°405 POUR
REGULARISATION FONCIERE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une régularisation foncière suite à la création du giratoire route de Seysses.

Il indique que la parcelle cadastrée section AH n°124 propriété du Département de la Haute-Garonne est mise à disposition du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement pour le canal de "la vie Torte" qui passe route de Toulouse à Seysses.

Dans le cadre des travaux de création du giratoire route de Toulouse, une partie du canal a été déviée et déplacée sur une parcelle propriété de la commune le long du giratoire.

Monsieur le Maire précise qu'il convient donc de régulariser l'assise foncière de ce canal en cédant, au prix de 1 €, au Département de la Haute-Garonne la partie de canal qui se trouve sur la parcelle communale cadastrée section AH n°200.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir dûment délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'**approuver** la cession de la parcelle cadastrée section AH n°405 d'une contenance de 163 m², au Conseil départemental de la Haute-Garonne au prix de 1€,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.



<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 25 FEV. 2021 Affiché le : 25 FEV. 2021</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 24 février 2021.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p>
---	--

